

Bordeaux, le 22/12/2014

C O M M U N I Q U E
A L'ATTENTION DES SOUSCRIPTEURS
DU FIP GALIA PME 1



Objet : Clôture des opérations de liquidation du fonds d'investissement de proximité dénommé « FIP GALIA PME 1 »

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du fonds d'investissement de proximité dénommé « FIP GALIA PME 1 » (ci-après le « **FIP** ») géré par GALIA GESTION.

Comme vous en avez été informés par courrier en date du 26 novembre 2014, la dissolution du FIP a été décidée le 7 octobre 2014 et les opérations de liquidation du FIP ont été menées par GALIA GESTION, en qualité de liquidateur.

Ainsi, sur les quatre participations qui étaient encore en portefeuille au moment de la mise en liquidation, une seule a pu être cédée à un tiers : il s'agit de la participation dans la société FINANCIERE SODATEC.

Comme annoncé dans le précédent courrier, les trois autres participations dans les sociétés AS INDUSTRIE, HOLDING WORLDCAST SYSTEMS et LDL TECHNOLOGY, ont par conséquent été cédées à un nouveau véhicule d'investissement, dénommé GALIA CAPITAL, souscrit par la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes et dont GALIA GESTION assure la gestion.

Le transfert de ces trois participations, a été réalisé dans le respect de la réglementation en vigueur et des règles déontologiques de notre profession.

Notamment, le prix de cession de chacune des participations du FIP transférées à GALIA CAPITAL a été déterminé sur la base d'un rapport du commissaire aux comptes du FIP, à savoir la société KPMG, et d'un rapport de la société GRANT THORNTON, expert indépendant.

2/2

Ces opérations de liquidation étant à présent achevées, la totalité des avoirs, nets des frais de liquidation supportés par le FIP, va donc être maintenant répartie entre les porteurs de parts du FIP, selon les termes de son Règlement.

Cette somme à répartir entre les porteurs du Fip s'élève à **589 190,57 €**, soit la somme de **105,9504 €** par part.

Compte tenu des distributions déjà effectuées, le montant qui vous aura été remboursé par part après cette dernière distribution, s'élève à **525,9504 €** pour une valeur nominale de la part de 500 € à laquelle il convient d'ajouter 25 € de frais de souscription, soit une plus value de 0,9504 € par part, sans tenir compte de l'éventuelle réduction d'Impôt sur le Revenu dont vous avez bénéficié lors de la souscription.

La plus value distribuée, en l'occurrence **0,9504 €**, sera soumise uniquement aux prélèvements sociaux.

Ceux-ci seront prélevés à la source par le dépositaire du FIP, CACEIS Bank. La somme que vous allez recevoir sera nette de prélèvements sociaux et **s'élèvera donc à 105,8031 € par part.**

Pour toute question :

Contact : 05 57 81 88 10